

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU Vendredi 22 janvier 2021



Les personnes présentes sont:

- ✓ Monsieur LIMARE Thomas, représentant titulaire ESAT
- ✓ Madame GRIMAUT Julie, représentante suppléante ESAT
- ✓ Madame LECOUTEUX Stéphanie, représentante titulaire du Foyer d'hébergement
- ✓ Monsieur VALOGNES Nicolas, représentant suppléant du Foyer d'hébergement
- ✓ Madame BASIRE Angéline, représentante suppléante du SAVS
- ✓ Madame CLABAUT Kelly, représentante titulaire de l'Atelier de Jour
- ✓ Monsieur DEKESTER, représentant des familles
- ✓ Madame GORJU, représentante de l'Association
- ✓ Madame LEMARIE, représentante de l'Association
- ✓ Madame CHICOT Sylvie, représentante du personnel
- ✓ Madame LEFEVRE Sandra, Secrétaire administrative
- ✓ Monsieur DUFORT, Directeur
- ✓ Madame AMIACH Jennifer, chargée de projets et de communication

Les personnes absentes excusées sont :

- ✓ Monsieur TROHAIS Luc, représentant titulaire su SAVS
- ✓ Monsieur LENENN Emile, représentant suppléant de l'Atelier de Jour
- ✓ Madame BOUTTE, représentante des familles

CVS : Conseil de la Vie Sociale

ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



Ce compte-rendu n'est pas validé.

Il n'est pas encore approuvé par les membres du CVS.

Les points à voir pendant ce CVS:

1. Lecture et validation des derniers comptes rendus :
 - Vendredi 25 septembre 2020
 - Vendredi 30 octobre 2020
2. Présentations des missions du CVS
3. Election du Président du CVS
4. Organisation des élus,
et lecture du règlement intérieur
5. Actualité des établissements et services
6. Réponses aux questions des Usagers et des familles
7. Questions diverses

1. Lecture et validation des 2 derniers comptes rendus

- Les comptes rendus sont présentés en version **FALC**.
FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.
- Ils sont validés à l'unanimité.
Unanimité = tout le monde est d'accord.



2. Présentation des missions du CVS

Le CVS est obligatoire dans les établissements depuis 2002.

Les objectifs d'un CVS sont :

- Améliorer les droits des usagers ;
- Favoriser la citoyenneté ;
- Informer les familles de ce qui se fait dans l'établissement.

→ C'est un outil qui doit être utilisé par les usagers.

A quoi sert un CVS ?

- Donner son avis,
- Faire des propositions,
- Améliorer la démarche qualité,

La démarche qualité permet d'améliorer les services d'Arcaux.

- Mettre en place des règles...

Le Directeur doit consulter le CVS et lui demander son avis, sur certains projets, comme par exemples :

- ✓ L'organisation intérieure de l'établissement et la vie quotidienne

Exemple : les changements au foyer d'hébergement



- ✓ Les activités

Exemple : si on doit mettre en place un nouvel atelier à l'ESAT



- ✓ L'animation socioculturelle = les loisirs, les voyages, les sorties...

- ✓ Les projets de travaux



- ✓ La nature et le prix des places dans les structures.

Ce n'est pas fait dans notre CVS car les prix sont vus avec le département, et on ne peut pas le changer.



- ✓ Les changements des parties communes et l'entretien général.
- ✓ Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture.
Exemple : fermeture du Village Séniors
- ✓ L'animation de la vie de l'établissement.
Exemple : les réunions sur les différentes structures
- ✓ Les modifications et les changements importants dans l'accompagnement.



Sylvie Chicot informe qu'il existe une formation pour les représentants du CVS.

Le CVS peut être consulté dans le cadre de la démarche **bienveillance**.

Bienveillance = favoriser le bien-être de l'utilisateur

C'est le contraire de la maltraitance.

3. Election du Président et du Vice-président du CVS

Chaque CVS doit avoir un Président et un Vice-président.

Ces personnes sont de préférence des usagers,
ou bien des représentants des familles.

Les élections se font à main levée,
car tout le monde est d'accord.



Main levée : ça veut dire qu'on lève la main pour élire la personne.

→ **Election du Président : Kelly CLABAUT se présente.**

- 7 personnes votent pour Kelly.
- 2 personnes s'abstiennent,
ça veut dire qu'elles ne votent pas pour ou contre.
- 0 personne vote contre.

Kelly CLABAUT est élue Présidente du CVS.



→ **Election du Vice-Président** : Nicolas Valognes se présente

Il est élu à l'unanimité.

Unanimité : ça veut dire que tout le monde vote pour lui.

Nicolas Valognes est élu Vice-Président du CVS.



4. Lecture du règlement intérieur

Le règlement intérieur en **FALC** est lu entièrement.

FALC veut dire **F**acile **A** Lire et à **C**omprendre.

Différents points sont ajoutés au règlement:

- Points 2 : Missions et rôle du CVS
 - « Lors d'un comité d'application des sanctions, l'utilisateur qui est concerné peut être accompagné par le Président du CVS, ou un membre élu du service concerné. »

Le comité d'application des sanctions c'est quand on ne respecte pas les règles, on est reçu par la direction.

- Point 7 : Convocation et préparation des réunions
 - « Les élus titulaires et les suppléants votent. »
 - « Une salle peut être mise à disposition » pour la préparation du CVS.

Avec les modifications,

le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

5. Actualité des établissements et services

Suite au test Covid du 4 janvier à ARCAUX,

personne n'a été positif.

Monsieur DUFORT félicite tout le monde,

et rappelle que l'épidémie de Covid modifie la façon de travailler et la façon de vivre.

Exemple : Le repas de Noël a été pris en petits groupes.

Cela a aussi des impacts financiers sur les structures :

Impact financier pour l'ESAT :

Il y a une perte d'environ 30% ce qui représente
Heureusement, l'ARS nous a bien soutenus.

L'ARS est l'Agence Régionale de Santé.

C'est l'organisme qui finance l'ESAT.

L'ARS a payé les frais supplémentaires liés à la Covid,
comme l'achat des masques, des gels hydroalcooliques ...

L'ESAT ARCAUX va s'en sortir,
grâce à ses différentes activités.



Impact sur le foyer d'hébergement :

Il y a 5 places de disponibles,
car il y a eu peu de stages en 2020.

Mais depuis quelques mois il y a beaucoup de stages,
et il y a de bons espoirs pour accueillir de nouveaux résidents rapidement.

Monsieur DUFORT est rassurant.

Il précise qu'ARCAUX ne sera pas trop en difficulté :

- car tout le monde travaille bien
- et qu'il y a différentes activités.

Les travaux au château :



- Début le lundi 12 octobre.
- Fin à la fin du mois de janvier.
- L'étage sera fait ensuite par les agents de maintenance d'ARCAUX.



L'ancienne blanchisserie :

- Ce lieu est actuellement vide,
il faut réfléchir à une nouvelle fonction.
- L'idée proposée par la direction est de faire une salle de loisirs modulable.
Exemples : faire des ateliers de sport ; des soirées film ; les anniversaires du foyer d'hébergement ; une salle d'exposition pour l'atelier de jour...
- On en est au tout début du projet.
→ Proposition faite par le CVS : faire une espace balnéo ; un espace bien-être.

Le Foyer Bar :

Des travaux sont envisagés pour :

- Refaire les sols.
- Revoir l'ensemble du Foyer Bar.

Il faut refaire des devis.



6. Questions des usagers et des familles

Aucune question n'a été donnée avant la réunion.

7. Questions diverses

1. L'entretien des arbres du Foyer Bar ?

Cela va être fait.

2. Stationnement des camions du Foyer d'hébergement ?

Les camions doivent être stationnés sur le parking du Foyer Bar.

Si le parking est plein,

les clients se garent devant ou derrière le château.

Il n'y a pas d'autre lieu de stationnement de prévu.



3. Peut-on avoir des cendriers au conditionnement et à la blanchisserie ?

Oui, il faut les commander.



4. Pourquoi il y a des sacs de sable à l'entrée du parking ?

Ils servent aux travaux pour l'installation du système de sécurité / vidéo.

5. Certains se plaignent de la fumée de cigarette électronique à l'arrêt du car.

Monsieur DUFORT rappelle que c'est à l'extérieur de l'établissement, il est difficile d'intervenir.



6. Peut-on avoir de la lumière au local scooter ?

L'objectif est de refaire le local et d'y mettre la lumière.

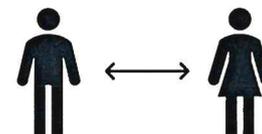
7. Trous sur la route

On va utiliser du bitume à froid pour boucher les trous.

Un devis va être fait pour refaire les routes devant le magasin, aux HLM ...

8. Devant le self la distanciation de 1 mètre n'est pas respectée le soir :

Remettre des horaires de passage plus adaptés.



9. Les travailleurs ESAT demandent des explications sur les différences de salaires.

Monsieur DUFORT explique que :

- Une partie du salaire est versée par ARCAUX.
- L'autre partie par un autre organisme.
- L'argent versé dépend de l'**AAH**.

AAH = Allocation Adulte Handicapé.

Car le total ne doit pas dépasser un certain montant.

- Mais au final tout le monde a le même salaire.
- Monsieur DUFORT propose que Monsieur EUDELIN vienne au prochain CVS, pour expliquer plus précisément.



10. Va-t-on renouveler le contrat avec CONVIVIO ?

Oui mais c'est en attente pour le moment.

En attendant des membres du CVS peuvent participer aux commissions menus.



Les personnes qui souhaitent participer sont :

- Julie GRIMAUULT
- Stéphanie LECOUTEUX
- Thomas LIMARE
- Kelly CLABAULT



Prochaine Réunion le vendredi 07 mai 2021 à 14h00

La Présidente,
K. CLABAULT

